

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026 19:00

En exercice : 24

Présents : 19

Excusés : 4

Absents : 1

Date de la convocation :
09/01/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Bernard GUILLOTEAU

N° interne de l'acte :
D05_01_2026

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Bernard GUILLOTEAU, Véronique JOLY, Nicolas LANOUE, Anne-Claude LUMET, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés

Emilie CHARRIER, Antoine HERITEAU, Marie-Odile ROCHAIS

Membres Absents :

Charlène RANTIERE

VOIRIE - RESEAUX

PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de l'éclairage public et le programme des visites de l'année 2026.

La participation de la Commune d'un montant de 21 852,13 € a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend 3 visites de contrôle pour 1 532 points lumineux. Les tarifs de maintenance 2026 sont restés identiques par rapport à ceux de 2025.

Pour l'année 2025, le montant de la participation communale avait été de 22 116,15 € pour 3 visites de contrôles et 1 513 points lumineux.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Secrétaire de séance,

Bernard GUILLOTEAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le : 30 janvier 2026

Publié le : 02 février 2026